

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 décembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DDCT 168** Adhésion (3 200 euros) à l'association du Rainbow Cities Network (RCN) au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT (Lesbiennes, Gays, Bis et Trans).

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose l'adhésion à l'association du Rainbow Cities Network (RCN)

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Adhésion de la Ville de Paris à l'association Rainbow Cities Network (RCN) pour un montant annuel de 3.200 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 3 200 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires au titre des subventions LGBT sur le chapitre 933, nature 65748, exercice 2019 et suivants, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**